



# ENSEMBLE, RELEVONS LE DÉFI !

Mercredi 30 Janvier 2019  
Maison des associations de Vannes 18h30 à 21 h  
Relevé de décisions

Le 30 janvier 2019 entre 18h30 et 21h30 les adhérents se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire à la Maison des Associations de Vannes sur convocation du bureau. Les convocations ont été adressées par courriels, 15 jours auparavant avec un rappel quelques jours avant. Ces deux Assemblées Générales étaient publiques. 107 personnes étaient présentes et 30 représentées : 150 adhérents sont à jour de leur cotisation au 30 janvier 2019 à 18h30, le quorum est atteint. Les assemblées peuvent délibérer. Le compte rendu de l'AG du 16 février 2018, le rapport d'activités 2018, les comptes 2018 et le budget 2019 étaient et sont encore en accès libre sur le site de Clim actions Bretagne Sud ainsi que le diaporama de présentation de la soirée. Les adhérents en ont été informés par écrit dans la convocation avec un lien pour accéder à tous les documents des AG dont le bulletin d'adhésion, un pouvoir et un bulletin de candidature au CA.

## 1 – Ordre du jour des deux assemblées :

### **1. Assemblée statutaire ordinaire (18h30-19h15)**

*Vérification du quorum*

*Validation compte rendu AG du 16 février 2018*

*Rapport d'activités 2018*

*Résultat et bilan 2018 et Budget 2019*

*Montant des adhésions*

*Présentation des candidats pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration*

*Les questions des adhérents sur la partie administrative, un temps d'échanges et les questions clés.*

### **2. Assemblée Générale Extraordinaire (19h15-19h45)**

Proposition de modification des statuts afin de permettre aux personnes dès l'âge de 16 ans de participer à la gouvernance de l'association.

### **3. Les projets engagés (19h45-21h15)**

*Programme d'actions 2019 de Clim'actions Bretagne Sud*

*Projets de Clim'actions Bretagne Sud en cours et à venir*

*Projets amis de Clim'actions Bretagne Sud*

### **4. Verres de l'amitié (21h30) avec les galettes des Turlupains**

## 2 - Adoption des résolutions en assemblée générale ordinaire :

Dans un discours d'introduction de la présidente de Clim actions Bretagne Sud, Dominique Pirio a repris les temps forts de l'association et ses remarquables avancées en 2018.

Le rapport d'activités 2018 de Clim actions Bretagne Sud, le compte de résultat 2018, bilan 2019 ont été présentés par les membres du bureau. Les adhérents présents ont pris la parole autant qu'ils le souhaitaient. Les résolutions ont été soumises aux votes lorsque chaque point ne faisait plus objet d'aucune question de l'assemblée et personne ne demandant plus la parole.

### **Première résolution :**

Le compte rendu de l'AG du 16 février 2018 et le rapport d'activités 2019 sont approuvés à l'unanimité.

### **Seconde résolution :**

Le compte de résultat 2018, le bilan 2018 et le budget 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

### **Troisième résolution :**

Le montant des adhésions est de 10 euros par personne.

Le montant des adhésions pour les personnes de moins de 20 ans est à 2 euros.

### **Quatrième résolution :**

Le mandat d'un administrateur est de 3 ans. Le CA est renouvelé par tiers tous les ans. Le renouvellement partiel du Conseil d'Administration après une présentation de chaque candidat est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration se compose de 18 membres : Dominique PIRIO, Raphaël SOUCHIER, Elodie LE ROHELLEC, Laurent LABEYRIE, Dominique VANARD, Jean-Paul AUCHER, Thierry VARLET, Thierry EVENO, Nolwenn BRESSON, Jeanne MOREAU, Véronique KEDSIERSKI, Nicolas KEDSIERSKI, Bertrand PELTAIS, Cédric HUPIN, Béatrice KORC, Laure MAUGENDRE, Paul ROSSINES, Yannick WILLEVEAU.

Le noyau solide de Clim'actions se compose des administrateurs, des membres fondateurs, d'adhérents volontaires et des anciens administrateurs. Ces adhérents participent aux réunions du conseil d'administration sans droit de vote. 56 personnes sont à ce jour dans ce noyau solide. Ce noyau solide est invité aux réunions du bureau et du CA. Ces personnes n'ont pas de droit de vote n'étant pas administrateurs.

### 3 - Adoption des résolutions en assemblée générale extraordinaire

De plus en plus de jeunes viennent frapper à la porte de Clim'actions Bretagne Sud. Ils espèrent trouver un lieu pour agir sur un sujet qui les préoccupe de plus en plus.

Le Conseil d'Administration propose de modifier les statuts afin de faciliter leur intégration y compris dans la gouvernance.

Les adhérents présents ont pris la parole autant qu'ils le souhaitent. Les résolutions ont été soumises aux votes lorsque chaque point ne faisait plus objet d'aucune question de l'assemblée et personne ne demandant plus la parole.

ARTICLE 7 - ADMISSION L'association est ouverte à tous, dans le respect des convictions individuelles, et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. L'association garantit la liberté de conscience de ses membres et s'interdit toute discrimination.

#### ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire se réunit tous les ans, à la date et au lieu choisis par le Conseil d'administration. Elle est composée de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation qui disposent chacun d'une voix, quelle que soit leur catégorie. Les mineurs âgés de 16 ans ont le droit de vote en assemblée générale.

#### ARTICLE 14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est procédé à l'élection de la totalité des membres du Conseil lors de la première assemblée générale de l'association. Les membres sont rééligibles. Sont élus membres du Conseil d'administration les candidats obtenant le plus grand nombre de voix pour les sièges à pourvoir. Les mineurs âgés de plus de 16 ans sont éligibles au conseil d'administration.

• ....

• Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les semestres, sur convocation des présidents, ou à la demande du quart de ses membres. La participation des administrateurs par visioconférence est possible. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, les voix des présidents sont prépondérantes.

#### ARTICLE 15 – LE BUREAU

Le Conseil d'administration élit chaque année en son sein un Bureau à bulletin secret dans la mesure du possible paritaire, qui comporte: 2 Président(e)s, 2 Vice-présidentes, 2 Secrétaires 2 Trésorier(e)s. Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables. Nul ne peut être candidat au bureau s'il n'est à jour de sa cotisation annuelle à la date de dépôt de la candidature. Les personnes âgées de 16 à 18 ans peuvent être élus aux instances dirigeantes mais ils ne peuvent exercer les fonctions de président, trésorier ou secrétaire général.

#### **Première résolution :**

Les modifications proposées (soulignées dans le texte) de l'article 7, sont adoptées à l'unanimité.

#### **Seconde résolution :**

Les modifications proposées (soulignées dans le texte) de l'article 12, sont adoptées à l'unanimité.

**Troisième résolution :**

Les modifications proposées (soulignées dans le texte) de l'article 14 sont adoptées à l'unanimité.

**Quatrième résolution :**

Les modifications proposées (soulignées dans le texte) de l'article 15 sont adoptées à l'unanimité.

<b>3 – Les projets en action.</b>
-----------------------------------

Les projets répondent aux objectifs de Clim actions et sont cohérents avec les principes suivants :

- Renoncer à l'utilisation des énergies fossiles
- Reforester à grande échelle
- Décarboner notre économie et nos modes de consommation
- Préserver les biens communs (eau, air, biodiversité, sol)
- Améliorer la qualité de vie pour toutes et tous
- Penser tant les problèmes que les solutions de façon globale et systémique.

Les projets associent plusieurs partenaires, sont reproductibles et sont accessibles à tous les citoyens, entreprises et ou collectivités territoriales. Au delà du projet spécifique, la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux de l'ensemble de la structure qui le porte est déterminante.

*« Habitants sentinelles, observons et identifions les signes du changement climatique pour mieux nous préparer. »*

*Pilotes : Dominique Pirio et Pascal Baudont*

*« CO CLI SERV améliorer la communication face au changement climatique ».*

*Pilotes : Annaïck Dubos Olivier et Laurent Labeyrie.*

*« Médiations sur le climat »*

*Pilotes : Jean Paul Aucher et Laure Maugendre*

*« Transition énergétique citoyenne en Bretagne notre énergie renouvelable et citoyenne ».*

*Pilotes : Bruno Perera et Jean-Paul Aucher*

*« Agriculture, Alimentation et climat »*

*(suite de la journée professionnelle du 5 octobre 2018)*

*Pilotes : Dominique Vanard et Raphaël Souchier*

*« Forêt et climat un projet de territoire »*

*Pilotes : Dominique Pirio et Bruno Perera*

Chaque porteur de projet a présenté son projet en 3 minutes en répondant aux

questions suivantes :

- ce qui a bien marché pour le groupe cette année
- comment nous avons (ou pas) dépassés les obstacles qui se présentaient
- le plan d'action pour 2019
- ce que nous attendons de Clim'actions et de ses adhérents pour 2019

Deux nouveaux projets clim'actions sont proposés. Ils sont adoptés à l'unanimité :

*« Guide des acteurs du Climat en Bretagne Sud »  
Pilotes : Raphaël Souchier et Maud Doublet*

*« Plantations et gestion d'arbres fruitiers »  
Pilotes : Michèle Pierson et Claire Pourchasse*

### **Les projets amis de Clim'actions**

Chaque porteur de projet ami a présenté son projet en 3 minutes (objectifs, fonctionnement impact sur le climat à un an à 5 ans) Trois porteurs de projet ami ont présenté leur projet :

Objectif "zéro déchet" auprès des commerçants, Laure Auzeil  
Expérimentation Pico Watty Paul Rossines  
UPLA Sylvain Coquerel

L'assemblée Générale est levée à 21h30 autour d'un verre de l'amitié.

*Vendredi 8 mars 2019*

*Dominique Pirio Présidente*



*Raphaël Souchier, Secrétaire*

